

COMMUNE DE SAINT-CYR
CONSEIL MUNICIPAL -Réunion du 15 SEPTEMBRE 2026-
COMPTE RENDU SOMMAIRE
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame GINEZ Béatrice est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 16.06.2026.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. PICHAUD Yves comme représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA CCOL

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la CCOL à l'unanimité.

IMPOSITION DES LOGEMENTS VACANTS

A la majorité, le Conseil municipal à la majorité décide de ne pas instituer la taxe sur les logements vacants.

VENTE DU LOT 9 DU LOTISSEMENT DU PREMOU

A l'unanimité, le conseil donne pouvoir au maire pour la signature de l'acte de vente du lot 9.

VENTE DU LOT 10 DU LOTISSEMENT DU PREMOU

A l'unanimité, le conseil donne pouvoir au maire pour la signature de l'acte de vente du lot 10.

RECOURS AU SERVICE DE MISSION TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de poursuivre la convention de recours au service de missions temporaires du Centre de Gestion afin de répondre aux besoins ponctuels de la collectivité en personnel.

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION A L'ETAGE DE LA MAIRIE.

Le Conseil municipal approuve à la majorité, le projet d'installation d'une climatisation à l'étage de la mairie et autorise le dépôt des demandes de subventions.

DISPOSITIF DE REMBOURSEMENT DES ACHATS DE MATERIEL RAFRAICHISSANT

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'achat de huit ventilateurs de plafonds pour l'école et donne pouvoir au maire les signatures pour le dispositif de remboursement auprès d'EDF.

EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de mettre fin aux conventions signés en 2025 et donne pouvoir au maire pour lancer la procédure pour un contrat de maintenance et d'exploitation des systèmes d'assainissement.

BAIL COMMERCE MULTI SERVICE

A l'unanimité, le conseil municipal décide le retrait de la délibération n°087-218714103-20260616_43-DE du 16.06.2026 reçue en préfecture le 17.06.2026.

GARDE PARTICULIER

A la majorité, le Conseil municipal donne pouvoir au maire pour demander l'agrément d'un garde particulier.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'Agent de maîtrise territorial, suite à une promotion interne.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer une offre d'emploi à temps non complet (33/35^{ème}) pour le secrétariat, à pourvoir en 2027.

CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE LA VALLEE DE LA GORRE ET LE COMITE DE JUMELAGE VALLEE DE LA GORRE / WEIHENZELL.

Le Conseil municipal décidé à l'unanimité de ne pas adhérer à la convention entre les communes de la Vallée de la Gorre et le Comité de Jumelage Vallée de la Gorre / Weihezell.

MISSION LOCALE RURALE

Le Conseil municipal décide à la majorité d'adhérer à la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne.

REPRISE DE LA TONDEUSE AUTOPORTEE KUBOTA

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve à la reprise par l'entreprise MARTAILLE de l'ancienne tondeuse KUBOTA pour 2 400,00 €.

MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA RÉGIE D'AVANCES

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la modification de l'acte constitutif de la régie d'avances afin d'adapter ses modalités de fonctionnement.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES POUR DES COURS DE YOGA

A l'unanimité, le Conseil municipal décide à l'unanimité la mise à disposition de la salle des fêtes à titre gracieux pour l'organisation de cours de yoga.